

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Marseille – 14 juin 2018**

**Etaient présents:**

Brigitte BAILET  
Jean-Pierre BENSARD  
Carole BOYER  
Christian CARNIEL  
Didier CALAS  
Emmanuel GABAS  
Yves KIMMOUN  
Ludovic PIERRU  
Alexandre RANQUE  
Lucien SALEMI

**Excusés:**

Christine CRISPIN  
Jean FERRANDINI  
Séverine GARGUILO  
Jacques SAUER

Lucien Salemi commence le Conseil d'Administration en évoquant la question des rétrocessions d'Air Corsica. Souhaite avoir un retour sur le dossier, est-ce que Air Corsica a reçu tout ce qui lui fallait ?

⇒ CP se rapproche de Michel PONZEVERRA

**Prochaine date des Conseils d'administration :  
13/12/2018 – Marseille**

**1/ Approbation du compte-rendu du dernier CA**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

**2/ Convention EDV Med + Comité des Régions**

Il avait été évoqué lors de la dernière réunion la possibilité de faire une convention régionale dans la foulée de la convention du Comité des Régions.

**Concernant une convention Régionale :**

- E.GABAS est OK pour une synergie avec la Convention du Comité des Régions, mais trouve que la destination actuelle (croisière œnologique dans le sud) n'est pas attrayante, notamment pour de jeunes entreprises.
- Didier CALAS pense qu'il est préférable de reporter la convention régionale pour faire une action de fédération forte en 2019.

- Carole BOYER propose de se mettre en relation avec Volotea – Christian CARNIEL propose de se pencher sur les vols Toulon/Palma.
  - Carole PELLICER propose de s’occuper de l’organisation de la convention régionale.
  - Jean-Pierre BENSAID souligne l’importance d’une destination dépaysante.
- ⇒ Il est convenu qu’on reste fidèle à ce qui avait été décidé lors d’un autre CA : Co-construction avec les adhérents d’une convention régionale à organiser en 2019.
- ⇒ Destination Thaïlande ou Laos avec Climat du Monde, mais également la Turquie avec possibilité d’allotements pas trop chers si contact avec le directeur régional ou peut-être à voir sur de nouvelles lignes ou pays desservis.

### **Concernant la convention du Comité des Régions :**

La convention du Comité des Régions avait abouti à deux choses importantes :

- La création d’un fichier adhérent central
  - L’évolution de Valérie Boned vers un poste de Secrétaire Général
  - L’embauche d’un juriste au sein des EDV national
- 
- La convention du Comité des Régions devait se dérouler à Bucarest. Mais la destination s’avère trop onéreuse.
  - Les partenaires sont agacés d’être sollicités uniquement pour des financements. Lucien SALEMI en profite pour indiquer que deux nouveaux directeurs régionaux ont été nommés à Air France et à la SNCF.
  - Elle aura lieu du 09 au 11/11 – soit du 15 au 18/11
  - On fixe à 70 pax maximum, ce qui a été validé par le National
  - La prise en charge proposée est de 338€/personne
  - Les devis sont présentés aux membres du Conseil d’Administration

### **3/ Site EDV Med**

Lucien SALEMI rappelle que les administrateurs qui le souhaitent ont pu être formés à l’administration du site le 15 février 2018.

Il a été signé un contrat de maintenance pour les sauvegarde et pour les mises à jour plus rapides.

Tous les documents modèles et le décryptage juridique du nouveau contrat pour les voyages à forfait sont en ligne sur le site dans la rubrique Flash Info, à disposition des adhérents.

- ⇒ Un mail sera fait à l’attention des adhérents pour les avertir de ces mises à disposition.
- ⇒ Avertir Sylvie MOLINAS qu’il faut regrouper certaines villes dans la rubrique « agences » (Ajaccio, Alès...)
- ⇒ L’idée de faire une NL régulière à l’attention des adhérents est proposée par Carole BOYER.

#### **4/ Formation**

Le bilan est positif autant que les formations sont vraiment sur mesure et suivies par un accompagnement.

Carole BOYER formerait volontiers 3 personnes, mais les sessions doivent contenir 6 personnes minimum.

- ⇒ Appeler Lorie pour avoir les nouveaux programmes jusqu'à fin 2018.
- ⇒ Faire une note aux adhérents pour annoncer qu'il y a des places restantes.

#### **5/ Pratique illégale de la profession**

Guillaume Beurdeley rappelle que les EDV Med ne peuvent Ester en justice.

Jacques Judéaux apporte un complément de réponse joint à ce compte-rendu.

*«Je tiens à vous préciser que seuls les EDV à Paris sont habilités à agir contre toute personne physique ou morale qui exercerait la profession d'agent de voyages sans réunir les conditions prévues par le Code du Tourisme. Aussi, je vous suggère, dans 1<sup>ère</sup> temps, de bien vouloir nous adresser le dossier en question afin que nous puissions le valider sur un plan juridique et ce avant d'envisager toute action. En effet, si ce dossier relève de l'intérêt général de la profession, nous sommes d'accord sur le principe de prendre en charge les frais de procédure, dans le cas contraire si vous souhaitez continuer à agir, ce serait aux EDV Méditerranée de les prendre en charge.*

*Dans cette optique, nous préconisons que ce dossier soit piloté par un avocat spécialisé en droit du tourisme, en l'occurrence Emmanuelle LLOP.*

*Pour ce qui concerne AZUR ADMINISTRATION, dossier pour lequel la DDPP a été saisie, sans qu'aucune sanction n'ait été prise par celle-ci, si vous souhaitez intenter une action en justice, nous nous associerons bien volontiers à votre action, néanmoins nous ne prendrions pas en charge les frais occasionnés.»*

Pour autant, sur certains dossiers comme Rouss'Évasion ou Azur Administration, il convient que les EDV Med se positionnent pour une suite à donner (ou pas) au dossier.

#### **6/ Points divers**

Brigitte BAILET souhaite qu'on adhère à l'OT Métropole du 06 et Emmanuel GABAS rappelle qu'il faut régler la facture de l'UPE 06.

Courrier OT à faire pour Didier Calas et Christian Carniel

---

A 11h30, nous accueillons les agences pour la présentation de la mise en place de la directive européenne sur les voyages à forfait et de la RGPD par monsieur Guillaume Beurdeley, juriste aux EDV National.